

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVUIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET: Dissolution du Budget annexe Berroueta

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que toutes les opérations afférentes au Budget annexe Berroueta ont été réalisées et rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2008 :

Section d'investissement 0 "
Section de fonctionnement 0 "

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prononcer la dissolution du budget annexe Berroueta
- d'autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune
- d'avisé le Service des Impôts en charge du dossier de TVA

Après avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRONONCE la dissolution du budget annexe Berroueta
- AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune
- AVISE le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

Votes pour : 29

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,